

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Bureau de développement des télécommunications



DISCOURS

de

Sami Al-Basheer Al Morshid
Directeur du Bureau de développement des télécommunications

**Exploiter le potentiel des télécommunications pour une gestion
efficace des catastrophes**

Alexandrie, EGYPTE (14-17 avril 2007)

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à cette conférence coorganisée par l'UIT avec plusieurs de nos partenaires, notamment des organisations régionales et des institutions soeurs des Nations Unies. L'organisation dans cette "perle de la Méditerranée" n'aurait pas été possible sans l'aimable invitation du Gouvernement et du peuple égyptiens. Pour moi, l'Egypte est comme ma deuxième maison, car il y a quelques années j'ai eu la chance d'être affecté au Caire alors que je travaillais pour l'Union internationale des télécommunications. J'y ai mes habitudes, et de temps en temps je m'échapperai pour aller revoir les anciens quartiers d'Alexandrie.

Monsieur le Président,

La fréquence et les conséquences des catastrophes ne cessent d'augmenter à l'échelle mondiale, les pays sinistrés payant un lourd tribut en pertes d'investissements, en dépenses de reconstruction, en manque à gagner et en bouleversement de leur activité économique, sans oublier les pertes humaines.

Le coût des futures catastrophes, avec le potentiel qui est le leur de dévaster des économies nationales et d'entraver profondément le développement durable, peut être réduit si les **télécommunications d'urgence** et la gestion du risque sont intégrées dans une planification globale du développement fondée sur une amélioration des connaissances, la sensibilisation de l'opinion publique grâce à une bonne formation et des programmes éducatifs bien conçus.

Toute mesure visant à réduire les effets des catastrophes qui ne serait pas associée aux télécommunications serait limitée dans sa portée. En effet, il faut un réseau de télécommunication ubiquitaire, résistant et polyvalent, non seulement pour relier entre eux les centres d'alerte, les stations de séismologie et les houlographes, sources d'informations vitales, mais également pour établir les liaisons du **dernier kilomètre** avant, pendant et après une catastrophe. Les télécommunications d'urgence facilitent l'écoulement de ces informations vitales d'autorité à autorité, d'où une meilleure coordination entre elles, mais également d'autorités à citoyens aux fins d'alerte, de citoyens à autorités pour la remontée des informations, et de citoyens à citoyens, c'est-à-dire entre les membres des familles inquiètes du sort de tel ou tel de leurs proches.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En général, les pays en développement sont confrontés à de nombreux problèmes, notamment lorsqu'ils comptent au nombre des pays les moins avancés ou des petits Etats insulaires. Le moindre n'est pas le manque d'accès aux technologies de l'information et de la communication, problème que complique le fait que les populations étant éparses il est difficile de leur fournir des services de première nécessité tels que les télécommunications; de plus, comme souvent elles disposent de ressources à peine suffisantes pour acheter les biens essentiels dont elles ont besoin pour vivre, l'achat d'une radio ou d'un téléviseur est un luxe. Et pourtant, ce sont des outils de communication élémentaires qui, au moins pour le divertissement qu'ils procurent, devraient être à la disposition de tous. Les autorités pourraient alors s'en servir pour diffuser des messages d'alerte précoce et donc améliorer les mesures de prévention.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'UIT est disposée à conclure des partenariats avec toutes les organisations qui partagent ses préoccupations en vue de fournir à tous les Etats Membres une assistance immédiate et de qualité, en particulier par la mise en place de stratégies qui vous aideront à intégrer efficacement les technologies de l'information et de la communication dans vos programmes de réduction des risques liés aux catastrophes, par exemple:

- 1) En mettant en oeuvre des technologies adaptées, bon marché et à votre portée qui pourront servir à réduire l'ampleur et les effets des catastrophes.
- 2) En réunissant des ressources qui pourront être déployées immédiatement après une catastrophe. L'UIT travaille à l'élaboration d'un cadre mondial pour mobiliser ses 191 Etats Membres et plus de 700 Membres de Secteur qui réuniront des ressources destinées à être déployées en faveur des pays dans le besoin: ce cadre de coopération en situations d'urgence (ITU Framework for Cooperation in Emergencies, IFCE) vise à mettre en place des systèmes hi-tech propres à être déployés facilement où que ce soit sur Terre, l'objectif étant qu'ils soient acheminés sur les lieux mêmes d'une catastrophe dans les 48 heures. Il va sans dire que nous entendons nous associer à tel ou à tel autre projet actuellement en place et que nous coordonnerons nos efforts avec ceux de nos collègues qui jouent un rôle opérationnel sur le terrain tels que l'OCHA, le HCR, l'OMS, etc., qui pourraient aussi utiliser ces ressources qui seraient déployées sur le terrain. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'UIT tient à remplir le mandat que lui fixent sa Convention et de nombreuses résolutions. Le 28 mars de cette année, l'UIT a organisé une conférence très réussie sur les télécommunications d'urgence dont l'hôte a été le Gouvernement indonésien; se félicitant de cette nouvelle initiative, les participants ont fait remarquer combien elle était attendue depuis longtemps déjà, si bien que nous intensifions d'ores et déjà notre travail dans ce domaine.
- 3) En élaborant des cadres réglementaires appropriés aux niveaux national et régional. Egalement, en aidant les pays à ratifier les conventions internationales pertinentes et à les mettre en oeuvre. Par exemple, une des plus grandes réussites en la matière est la Convention de Tampere qui élimine les barrières réglementaires au déploiement transfrontière des équipements de télécommunication; elle est entrée en vigueur le 8 janvier 2005. Grâce à cette Convention, l'UIT a pu fournir rapidement une assistance aux pays frappés par le tsunami et la catastrophe qui s'en est suivie en Asie du Sud. Nous avons mis en oeuvre des équipements de communication par satellite et payé intégralement les communications relatives à l'utilisation de ces équipements dans de nombreux autres pays, y compris dans les Caraïbes. Cette assistance, n'importe lequel des 191 Etats Membres de l'UIT qui serait touché par une catastrophe peut en bénéficier. Si certains pays de la région ont ratifié cette Convention, de nombreux autres ne l'ont pas encore fait. Il importe d'observer que ce traité ne réduit en aucun cas la souveraineté des Etats: les pays restent libres d'accepter ou de refuser toute assistance extérieure. Mais, si je ne m'abuse, des séances spéciales seront consacrées à cette question un peu plus tard.
- 4) En mettant en place une politique des TIC qui favorise la réduction du risque lié aux catastrophes en tenant compte de l'intégration du principe de parité et des besoins particuliers des personnes handicapées.
- 5) En incorporant les applications et services des TIC dans les systèmes d'alerte existants ou futurs. L'UIT travaille déjà avec des pays d'Asie dans ce sens et veillera à ce que des pays d'autres régions puissent profiter également de ce travail.

- 6) En aidant à négocier des partenariats concrets entre le secteur public et le privé qui devraient dans l'idéal déboucher sur un cofinancement de projets et d'initiatives de lutte contre les catastrophes. L'UIT a déjà établi des partenariats de ce type avec de nombreuses organisations et de nombreux gouvernements d'autres régions, et est disposée à prêter son concours dans ce domaine en vue d'une mobilisation des ressources. L'aide que nous avons reçue de la part de certains Membres de Secteur de l'UIT et d'autres entités illustre le caractère positif de cette édification de partenariats.
- 7) En mettant sur pied des pratiques novatrices de réduction du risque lié aux catastrophes qui maximalisent l'utilisation des technologies existantes telles que la TV, la radio, le mobile, le service d'amateur et l'Internet à chaque stade de la gestion des catastrophes.
- 8) En consacrant des bases de données, des ouvrages et des manuels à la formation, laquelle pourrait être dispensée soit directement soit en ligne.
- 9) En établissant des règles et des procédures propres à faciliter l'utilisation des TIC à chaque stade d'une catastrophe. Nous mettons actuellement la dernière main à des études de cas qui amélioreront le partage de l'information entre les Etats Membres.

En conclusion, permettez-moi de redire combien tout travail sérieux concernant les télécommunications d'urgence doit tenir compte de la conclusion de **partenariats entre toutes les parties prenantes**. En effet, nulle organisation ne saurait y arriver toute seule, la complexité de la situation exigeant une démarche multidisciplinaire et multisectorielle. C'est pourquoi l'UIT invite toutes les parties prenantes à édifier ensemble une solide Plate-forme de partenariats privés-publics (PPPP). Au sein de l'UIT, nous avons ainsi déjà mis sur pied une solide équipe intersectorielle qui réunit des experts du Bureau de la normalisation, du Bureau des radiocommunications et du Bureau de développement des télécommunications, ce dernier, responsable de la coordination, étant résolu à étendre cette façon de procéder aux niveaux national et sous-régional.

Je vous remercie de votre attention.